

AMENDEMENTS à la proposition de règlement

A renseignement de la délégation
française au projet de règlement
(C. Coresche).

Au 1.1., remplacer "est un lieu de débat,
d'échange d'informations ... sans préjudice
des compétences des parlements de l'UE"
par "est une enceinte de débats qui
contribue à garantir la responsabilité démocratique
et la légitimité des décisions prises en matière
de gouvernance économique et financière au sein
de l'Union européenne et en particulier au
sein de l'UEM, sans préjudice des
compétences des parlements de l'UE".

Amendement de la délégation
française au projet de règlement
(C. Coresche)

Art 3.1, après "la Conférence
interparlementaire sur le GEF",
insérer "au moins".